

**DÉLIBÉRATION N°2020-36**

**TOURNÉES SOLIDAIRES**

Le vendredi 5 juin 2020 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Bissière, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS**  
Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID** - M. Pierre **DUSSOL**  
Mme Aurélie **FERRIER** - M. Richard **GALY**  
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Elodie **PRESLES**  
Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD** - M. Philippe **VARDON**  
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - M. Christian **ESTROSI**  
Mme Chantal **EYMEOUD**

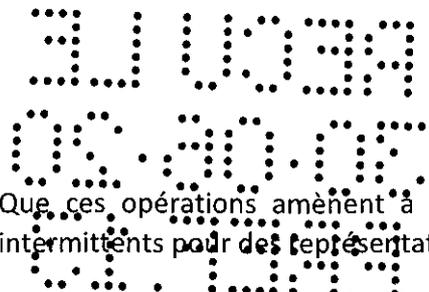
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**Vu la délibération de ce jour portant sur le budget primitif 2020.**

**Considérant :**

- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de contribuer au rayonnement des artistes régionaux ;
- Que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a la volonté d'accentuer l'irrigation culturelle des territoires auprès de nouveaux publics ;



- Que ces opérations amènent à réserver des dates avec des compagnies et des intermittents pour des représentations ;
- Que le gouvernement a décidé l'interdiction de tout rassemblement depuis le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, provoquant la fermeture des lieux de représentations ;
- Qu'Arsud soutient la reprise d'activité des acteurs culturels de la région Provence-Alpes Côte d'Azur avec la mise en place de tournées solidaires.

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- 1) De valider un principe de prospection pour le prolongement de la tournée « Artistes en Région » à partir du mois de septembre 2020 telle que définie dans la délibération 2020-15 du 20 février 2020 ;
  - Pour cela, de pouvoir prendre en charge les coûts techniques et artistiques liés à la mise en place de cette tournée régionale, ainsi que les frais d'organisation qui pourront comprendre la location de véhicules, l'achat de prestations, le déplacement et l'hébergement de musiciens et techniciens, la rémunération des groupes, le paiement des droits d'auteur à la SACEM, le recours à du personnel extérieur, technique et administratif ;
  - De pouvoir prendre en charge les coûts liés à la création et la diffusion de supports de communication valorisant les artistes (plaquette d'information sur les spectacles, l'édition d'affiches, affichettes et la diffusion de matériel de communication) ;
- 2) D'initier avec Les Chorégies d'Orange, la tournée "Soleil de Naples", fondée sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 8 représentations ;
  - De prendre en charge toute rémunération de techniciens nécessaires pour le support à la tournée, ainsi que les frais de transport, hébergement, restauration pour la tournée "Soleil de Naples" ;
  - De prendre en charge un montant de 4000 € d'apport en coproduction ;
  - De mettre à disposition un piano ½ queue et de prendre en charge le transport dans le cadre de la tournée "Soleil de Naples" ;
  - De mettre à disposition du matériel technique en complément du lieu, appuyé par une équipe de techniciens ;
  - De prendre en charge les frais d'un chargé de mission pour l'organisation et le suivi de la tournée ;

RECUEIL  
2020-20

- Que Monsieur Laurent Genre, en tant que détenteur de la licence d'organisateur de spectacles, puisse signer les contrats de cession de spectacles, les conventions d'accueil avec les communes ainsi que les contrats d'embauches des intermittents.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 5 juin 2020.

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Michel BISSIERE

